



*Rapport
des
activités de la
fédération*

*Rimouski
27, 28, 29 et 30 mai 2003*

Table des matières

1.	ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSIDENTE	1
2.	ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	7
3.	ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE.....	14
4.	ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE.....	19

ANNEXES

Bilans des comités :

- Comité action internationale
- Comité assurances et régimes de retraite
- Comité école et société
- Comité fédéral sur la précarité
- Comité femmes
- Comité santé et sécurité au travail

Bilan des services

- Rapport du regroupement cégep
- Rapport du regroupement privé
- Rapport du regroupement université

1. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSIDENTE

1.1 RESPONSABILITÉS POLITIQUES DU PRÉSIDENT

Les principales responsabilités du président pour le présent mandat ont été :

- § La coordination du travail des regroupements;
- § La syndicalisation et la consolidation des syndicats;
- § L'information et les communications;
- § La représentation extérieure de la fédération;
- § La participation aux instances, à des comités et à des groupes de travail de la CSN.

1.2 SYNDICALISATION ET CONSOLIDATION DES SYNDICATS

Lors du dernier congrès fédéral en 2000, il avait été résolu d'accorder une plus grande importance au recrutement de nouveaux syndicats affiliés pour la fédération. Pour ce faire, nous avons décidé :

- § d'intensifier nos efforts pour recruter de nouveaux membres en priorité parmi les non syndiqués et les syndiqués non affiliés;
- § d'inviter le regroupement cégep à faire l'analyse de la division en trois fédérations des enseignantes et des enseignants de cégep, de sorte à ce que la fédération développe des axes stratégiques d'intervention en vue de la période de changement d'allégeance syndicale d'octobre 2001;
- § enfin, d'identifier les cibles prioritaires dans de nouveaux secteurs couverts par son champ de juridiction.

Sur chacun des éléments identifiés ci-haut, des actions ont été entreprises. La fédération a accueilli deux nouveaux syndicats, soit celui des enseignantes et des enseignants du Collège Regina Assumpta, en janvier 2002, et celui des tutrices et des tuteurs de la Télé-université du Québec qui, après avoir quitté le SCFP, s'est affilié à la FNEEQ en août 2001; ces deux jeunes et dynamiques syndicats sont actuellement en négociation.

À la suite de l'adoption du bilan de la négociation 1998-2000, qui fait ressortir la nécessité d'une plus grande unité des enseignantes et des enseignants de cégep et de travaux menés conjointement plus particulièrement avec la FAC, le bureau fédéral adoptait une déclaration intitulée *Les enseignantes et enseignants de cégep : une plus grande unité est nécessaire*. Nous invitons donc la FAC à participer à une rencontre afin de débattre de cette déclaration. Cette rencontre n'a jamais eu lieu puisque pour cette fédération, il est hors de question d'échanger sur l'idée d'un regroupement d'enseignantes et d'enseignants de cégep au sein d'une centrale syndicale. Toutefois aux dires même de la FAC, notre proposition a suscité beaucoup de débats dans leurs instances. Nous osons espérer que la réflexion pourra se poursuivre au sein de cette fédération sur l'importance que l'action syndicale enseignante soit solidaire des luttes de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs.

Par ailleurs, la FNEEQ, conjointement avec le Service de syndicalisation de la CSN, a entrepris une vaste campagne de syndicalisation auprès des enseignantes et des enseignants oeuvrant dans les établissements d'enseignement privé. Les résultats sont attendus.

Enfin, dans deux syndicats du regroupement cégep, il y a eu des avis de motion afin de débattre de la pertinence de leur affiliation. Dans un des cas, l'assemblée générale a décidé de maintenir son affiliation après avoir entendu les trois fédérations représentant des enseignantes et des enseignants dans les cégeps. Dans l'autre cas, le débat est à venir.

Dans un autre ordre d'idée, le dernier congrès nous mandatait pour entamer une réflexion sur les nouvelles réalités syndicales en éducation et sur les impacts de celles-ci sur l'action syndicale. La réflexion a été entamée, un rapport de ces travaux a été présenté à la réunion du conseil fédéral de décembre 2002. Comme vous pouvez le constater dans le rapport du comité exécutif, nous comptons accorder une très grande importance à la réflexion sur la vie syndicale, au cours du prochain mandat.

1.3 L'INFORMATION ET LES COMMUNICATIONS

On se rappellera qu'au dernier congrès, la fédération avait souhaité accorder une importance accrue au dossier de l'information. Cela s'était concrétisé notamment par l'embauche d'une personne conseillère syndicale aux communications.

Au début du présent mandat, lors de la répartition des responsabilités politiques entre les membres du comité exécutif, il fut alors convenu que la présidence

assumerait l'entière responsabilité de l'information et des communications de la fédération ainsi que de la publicité. Antérieurement, une partie de ces responsabilités était accomplie par la deuxième vice-présidence. En contrepartie, cette dernière serait responsable de l'action internationale qui nécessite maintenant plus de déplacements et de suivis quotidiens, responsabilité que pouvait plus difficilement remplir la présidence, compte-tenu des aléas reliés aux exigences de son poste.

L'arrivée en poste de la nouvelle personne conseillère syndicale nous a permis d'abord de mettre en œuvre la nouvelle revue de la fédération : *Carnets*. Celle-ci fut publiée trois fois par an, l'objectif primordial était de chercher à diffuser auprès des membres les principales questions sur lesquelles nous travaillons à la fédération tout en cherchant à faire ressortir les enjeux auxquels nous sommes confrontés, que ce soit des enjeux d'éducation, sociaux politiques ou syndicaux.

D'autre part, nous avons travaillé à la refonte de notre site Internet ainsi qu'à sa mise à jour. Nous avons cherché à le rendre plus convivial, plus facile d'accès pour les utilisatrices et les utilisateurs. Cet instrument de communication est complémentaire à la revue *Carnets*; premièrement, parce qu'il permet la transmission d'informations factuelles, deuxièmement, parce qu'il rend disponible, aux membres et à d'autres, les différents documents d'analyse, mémoires, communiqués de presse, etc. produits par la fédération. Nous savons que notre site Internet est grandement fréquenté, y compris par les grands médias. Il assure une grande visibilité de la fédération auprès de nos membres bien sûr, mais aussi auprès des gens qui s'intéressent aux questions d'éducation au Québec et à l'étranger.

Au cours du mandat triennal qui s'achève, la fédération a cherché à être présente aussi souvent que nécessaire sur la place publique. De nombreux communiqués de presse ont été produits et bon nombre d'interventions publiques ont été faites. Nous avons pris la parole lors des remaniements ministériels, lors de la dernière campagne électorale québécoise, pour faire connaître nos revendications de négociation ou en matière d'éducation, pour réagir à des propositions ministérielles ou d'associations patronales, à l'occasion de la journée mondiale des enseignantes et des enseignants, etc.

Plus spécifiquement, nous avons effectué deux tournées régionales en lien avec les menaces qui pèsent sur les cégeps des régions concernant une baisse de financement de ces institutions occasionnée par des baisses d'effectifs étudiants et des formules financièrement inadéquates risquant d'entraîner des fermetures de programmes. La deuxième tournée s'est fait conjointement avec la CSN et le secteur soutien cégep de la FEESP. Ces opérations d'envergure ont permis de

sensibiliser la population québécoise de l'importance des cégeps dans le développement social, économique et culturel des régions.

1.4 LA REPRÉSENTATION EXTÉRIEURE

Tel que prévu à nos statuts et règlements, le président représente officiellement la fédération conformément aux décisions et mandats des instances de la fédération. Outre les communications externes et la prise de parole publique, cette dimension du travail se déploie de différentes façons.

D'abord, il y a la représentation lors des consultations gouvernementales ou autres. Dans les trois dernières années, la FNEEQ s'est présentée en commissions parlementaires, soit seule ou encore avec la CSN ou la FEESP, sur les sujets suivants :

- § le projet de Loi 123, prévoyant l'obligation pour les cégeps et collèges privés d'adopter un plan stratégique incluant un plan de réussite;
- § le projet de Loi 124 obligeant les commissions scolaires à adopter des plans stratégiques et les écoles, des plans de réussite en découlant; cette obligation est aussi faite aux écoles privées;
- § la fluctuation des effectifs étudiants dans le secteur de l'éducation.

Nous avons aussi participé à différentes consultations ministérielles :

- § le projet de politique de financement des universités;
- § la politique de formation continue et d'éducation des adultes;
- § la politique scientifique du Québec;
- § la création d'un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants;
- § les baisses d'effectifs étudiants dans les cégeps de régions (organisées conjointement par le MEQ et la Fédération des cégeps).

Finalement, nous avons aussi participé à la consultation du Conseil supérieur de l'éducation sur les modifications proposées par le Ministre de l'Éducation au régime d'études collégiales afin de permettre des passerelles entre des programmes de formation professionnelle et des programmes de formation technique.

De plus, le président représente la FNEEQ au conseil d'administration de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) où il est également secrétaire du comité exécutif. À titre de membre du comité exécutif de l'ICÉA, il a siégé sur deux comités de travail : la révision des statuts et règlements et la planification stratégique triennale. L'ICÉA est en quelque sorte une vaste coalition d'organisations syndicales, de groupes populaires, de groupes communautaires et d'individus intéressés par les questions d'éducation des adultes. Les principaux travaux de l'ICÉA au cours des trois dernières années ont tourné autour de l'adoption de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et la mise sur pied d'une semaine québécoise des adultes en formation.

1.5 LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS CSN

Le président est le représentant de la FNEEQ au bureau confédéral de la CSN et l'un des délégués au conseil confédéral. Le bureau confédéral a des responsabilités de suivi et de coordination du travail à la confédération; quant au conseil confédéral, il s'agit de l'instance suprême de la CSN entre les congrès; sa responsabilité, de nature plus politique, consiste à contribuer au développement du projet de société de la CSN et de ses politiques générales selon la ligne des décisions du congrès.

Outre la participation aux instances confédérales précédemment mentionnées, le président est également membre du comité d'orientations, lequel est élu par le conseil confédéral et est composé de quatre personnes du comité exécutif de la CSN, de quatre personnes en provenance des fédérations et de quatre personnes en provenance des conseils centraux. Il est chargé d'étudier les réalités politiques, sociales, économiques et culturelles, et de contribuer au progrès du projet de société de la CSN. Dans les trois dernières années, les travaux ont porté principalement sur l'action politique de la CSN, le développement de la démocratie, la réforme du mode de scrutin et celle des institutions parlementaires.

De plus, le président représente la FNEEQ au groupe de travail CSN en éducation où sont présentes les fédérations oeuvrant en éducation et des représentantes et des représentants de conseils centraux. Actuellement, les travaux portent plus particulièrement sur la mise à jour de la plate-forme CSN en éducation. Selon les membres du groupe de travail, cette réflexion sur la mise à jour de cette plate-forme est rendue nécessaire par la conjoncture en éducation qui s'est passablement modifiée depuis son adoption au début des années 90. Nous n'avons qu'à penser aux réformes et politiques intervenues depuis, aux compressions budgétaires effectuées, aux impacts actuels ou appréhendés de la mondialisation néolibérale sur l'éducation. Nous cherchons à conclure nos travaux

tôt à l'automne 2003, afin d'effectuer une consultation des fédérations avant la réunion du conseil confédéral de décembre 2003.

Enfin, le président représente la FNEEQ au Comité de coordination générale de négociation (CCGN). Ce comité est composé des présidences et coordinations de chacune des fédérations de la CSN et est sous la responsabilité de la première vice-présidence. Le CCGN, comme son nom l'indique, est un lieu de coordination des fédérations mais il représente aussi un lieu de réflexions et d'échanges sur les tendances présentes dans le monde du travail qui confrontent les organisations syndicales. Actuellement, le président siège sur un comité de travail appelé à formuler des recommandations afin de mieux arrimer les priorités de travail des fédérations avec celles de la CSN et de ses services. Ce travail devrait se finaliser à la rentrée de l'automne 2003.

2. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1 RESPONSABILITÉS POLITIQUES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les principales responsabilités du secrétariat général pour le présent mandat ont été :

- § Le regroupement cégep;
- § La formation professionnelle et technique;
- § Les assurances et le régime de retraite;
- § La gestion du personnel;
- § Le secrétariat (avis de convocation, archives, etc.);
- § La trésorerie (perception des cotisations, etc.).

Les statuts et règlements de la fédération confient au secrétariat général des responsabilités statutaires. Celles-ci portent d'abord sur les questions d'organisation et d'instances ainsi que la responsabilité du personnel et de la trésorerie. La question des instances est principalement composée de la convocation, de la production des procès-verbaux et de l'exécution des décisions prises et des mandats. Le présent rapport ne reprendra pas ces différents aspects des activités de base du secrétariat général, ni non plus en ce qui concerne la trésorerie, largement traitée par ailleurs. Le présent rapport d'activités pour le mandat 2000-2002 s'attardera donc sur les autres responsabilités principales ainsi que sur différents mandats de travail et de représentation.

2.2 LE REGROUPEMENT CÉGEP

Le bilan présenté en annexe du présent rapport d'activités témoigne largement de l'importance des mandats que le regroupement a relevés durant la période. Nous ne reprendrons pas un à un les événements qui se sont produits. Nous tenterons plutôt de faire ressortir quelques caractéristiques des activités principales que nous avons menées.

Depuis le congrès 2000, les travaux et activités du regroupement cégep se sont déployés sur plusieurs fronts. En effet, les activités du regroupement se sont étendues à la fois sur le front de la condition enseignante mais aussi sur des mandats plus politiques, mais tout aussi essentiels à la mission de la fédération, tels la lutte pour contrer l'habilitation et celle, plus globalement, contre les visions utilitaristes de l'enseignement collégial.

Le combat politique

En ce qui concerne les aspects plus politiques, mentionnons l'importante bataille que nous avons menée pour contrer l'habilitation. Au début du mandat, il n'était pas évident de s'engager à nouveau dans l'application d'un boycott. En effet, celui concernant les activités associées à la réforme, que nous avons tenu avec la ronde de négociation de 1998-2000, a été particulièrement laborieux et a laissé un sentiment de «jamais plus». Néanmoins, devant les enjeux de l'habilitation et ceux liés à l'évaluation institutionnelle, et suite à des journées d'étude qui ont permis d'apprécier, en grand groupe et plus en profondeur, la dynamique de la situation, nous avons conclu la mise en branle de ce moyen d'action qui a été suivi très largement de la part des syndicats de la FNEEQ. Nous avons aussi réussi à convaincre la Fédération autonome du collégial (FAC) d'emboîter le pas. Les événements ont démontré que nous aurions eu la chance d'obtenir gain de cause en ce qui concerne un règlement possible avec le MEQ, en lien avec la question de la réussite. La confusion qui a été entretenue, à des fins de démarcation artificielle a fait achopper une solution.

Au-delà de la pertinence de cette action et de ses objectifs, nous croyons que cette action a démontré à nouveau la capacité du regroupement à exercer un leadership important dans les combats politiques en regard de la défense du réseau collégial. Nous croyons finalement que ce genre de moyens de pression, et plus encore, restera à l'ordre du jour, si on veut faire face aux défis que nous exigent les batailles contre la mondialisation et la marchandisation de l'éducation.

La condition enseignante

Mais le mandat premier du regroupement est celui lié à la condition enseignante. Les travaux en regard des dossiers liés à la profession enseignante ont constitué le menu principal des réunions ainsi que des activités de débats et de mobilisation dans les syndicats. En effet, au plan sectoriel, les activités du regroupement depuis le dernier congrès sont passées à travers trois grandes périodes :

- une première période marquée des différentes étapes qui nous amènent d'une négociation à une autre;
- une deuxième qui fut celle des débats en regard de la prolongation;
- enfin, une troisième qui, à la fois, relançait la négociation et engageait des travaux sur la structure salariale.

Chacune de ces étapes fut réalisée avec une grande intensité de la part des militantes et militants impliqués à la fédération mais aussi de la part des équipes syndicales. D'abord, avec l'amorce des préparatifs pour la négociation, une

volonté certaine était partagée quant à l'importance d'être prêts à engager la négociation. Et cette volonté, nous voulions aussi la partager le plus possible avec les assemblées. Il suffit de se rappeler le succès de la session de formation à cet effet.

C'est cet élan que la proposition du gouvernement de prolonger la convention collective a heurté. Pas surprenant que ça nous a pris deux consultations afin de constater que nous ne pouvions pas dégager de mandat sous la règle de la double majorité. On ne prétend pas résumer le bilan de cette période par une cette remarque. Mais nous voulons simplement rappeler que nous travaillons, à la FNEEQ, à l'enseignement de l'engagement et des convictions.

Enfin, la troisième période du mandat 2000-2002 présente les mêmes qualités que les deux autres : après avoir été ébranlés par les consultations sur la prolongation, nous avons de plain-pied replongé dans la bataille, en relançant avec autant d'intensité trois fronts : la consultation sur les demandes sectorielles, les enquêtes sur la valeur de l'emploi et le chantier sur la structure salariale. C'est là l'essentiel du mandat du regroupement et ça décrit bien le fait que nous ne faisons pas les affaires à moitié comme on dit.

Nous tenons à revenir sur le chantier ouvert à l'automne 2002 sur la structure salariale. Nous disons *chantier*, car on y trouvait non seulement des travaux avec le Conseil du trésor mais aussi d'autres choses. On y trouvait les ingrédients d'une véritable campagne de valorisation de la profession enseignante, faite d'une intervention qui s'est déployée à plusieurs niveaux :

- préparation et discussion d'un plaidoyer, adopté à titre argumentaire par le regroupement et diffusé très largement auprès des membres ;
- discussions et consultation dans les assemblées syndicales à plus d'une reprise, sur la profession enseignante, sur la structure salariale, sur un mandat concernant les balises de l'exploration ;
- blitz de signatures et manifestation permettant aux membres et au regroupement d'afficher ses orientations et d'appuyer ainsi les travaux à la table de négociation.

Bref, au lendemain de la prolongation et en pleine consultation sur les demandes sectorielles, et tout en poursuivant la bataille sur l'habilitation, nous avons développé une véritable stratégie de mobilisation, adaptée aux circonstances. Ça nous a permis de nous positionner auprès du Conseil du trésor pour faire valoir ce que nous avons toujours défendu depuis plusieurs années. L'enseignement collégial appartient à l'enseignement supérieur et la profession enseignante doit être reconnue à ce titre.

Durant le mandat 2000-2002, sans conteste, on peut affirmer que le succès le plus important que nous avons réalisé fut cette entente sur la structure salariale. Toutefois, comme dans bien d'autres batailles, ce succès ne tient pas à l'action immédiate qui accompagne la conclusion des négociations, mais plutôt prend racine dans la récurrence des positions que nous développons ainsi que dans un contexte politique et social particulier.

Le regroupement cégep occupe une place importante dans les responsabilités du secrétariat général. Avec le nombre de membres impliqués, le rythme des réunions, le nombre de chantiers et les enjeux des dossiers, le regroupement cégep constitue le groupe de syndicats le plus important pour la fédération. Pour rencontrer les défis que le regroupement doit relever, un travail d'équipe qui se situe à plusieurs niveaux est essentiel. C'est ce que nous avons retrouvé au cours du mandat qui se termine.

2.3 LA FORMATION TECHNIQUE

La formation technique mobilise plusieurs personnes intervenantes particulièrement du regroupement cégep. Ce dossier préoccupe plusieurs personnes qui, chacune à leur façon à la FNEEQ comme à la CSN, permettent de situer ce dossier très concret dans la perspective d'une vision large de ses enjeux.

Le travail associé à ce dossier est multiple. D'abord, rappelons que des travaux se sont menés avec la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation en vue de convenir d'une recommandation quant à la participation des enseignantes et des enseignants au processus ministériel de révision des programmes techniques. Cette négociation s'est produite de concert avec la FAC et la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ).

Par ailleurs, différentes activités se sont développées au sein de la fédération en regard de la formation technique. D'une part, du côté du comité école et société, les analyses en regard des Attestations d'études collégiales (AÉC) se sont poursuivies. Du côté des comités de la convention collective, nous avons effectué une étude sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants de la formation continue qui œuvrent dans ces AÉC.

Des travaux conjoints avec la CSN se sont poursuivis tout au long du mandat, pour faire bénéficier les syndicats des informations qui deviennent disponibles au Comité national des programmes d'étude professionnelle et technique (CNPEPT), mais aussi pour utiliser cette tribune pour faire valoir le point de vue enseignant sur les orientations en regard de la formation technique. Rappelons que Marie Roy, salariée au service de recherche, y siège pour la CSN, et que nous avons pu,

avec son appui, déléguer des personnes militantes au sein des sous-comités du CNPEPT. Mentionnons, par ailleurs, la participation nombreuse d'enseignantes et d'enseignants du regroupement cégep et de ses syndicats au colloque Gérard-Picard sur les enjeux syndicaux en regard de la formation professionnelle.

Enfin, rappelons l'important forum qui fut organisé conjointement par le Collège Ahuntsic, le Syndicat du personnel enseignant (SPECAs), la Fédération des cégeps, la FAC, la FEC et la FNEEQ, et qui a réuni plus de 600 personnes au début de l'année 2002. Cet événement a été l'occasion de produire une publication qui résume les positions de la fédération sur la question. Le succès de l'événement ne se mesure pas seulement à la participation. La production récente par le MEQ d'une volumineuse étude sur la formation technique à travers le monde témoigne des préoccupations que ce colloque a contribué à susciter.

2.4 LES ASSURANCES ET LE RÉGIME DE RETRAITE

La responsabilité de ce dossier est revenue au secrétariat général durant le mandat 2000-2002 en regard des syndicats des regroupements cégep et privé qui y adhèrent. Nous ne reviendrons pas sur tous les aspects du bilan du Comité fédéral sur les assurances et régimes de retraite (CFARR) que nous présentons en annexe. Rappelons toutefois qu'en plus de s'occuper des négociations pour le renouvellement des polices d'assurances, le CFARR voit à soutenir la personne conseillère dans différents dossiers individuels ou collectifs.

Le dossier des assurances a occupé une place importante durant le mandat 2000-2002 en raison de la hausse des primes, particulièrement en début de mandat. Le dossier des retraites n'a pas connu quant à lui de mouvement particulier mais il est certain qu'avec les négociations dans le secteur public, ce dossier reviendra comme préoccupation importante. Toutefois, en regard des deux aspects de cette responsabilité, la formation fut au cœur des travaux du CFARR : les cahiers de référence sur les deux questions ont été renouvelés et deux sessions se sont tenues.

Le débat en regard des hausses de primes a été majeur durant le mandat. Il s'est, entre autres, traduit par une décision importante en regard d'une stratégie visant à partager plus largement les charges collectives en assurance et à corriger une situation qui prêtait flanc à des drames individuels en cas d'invalidité. Nous avons rendu progressivement obligatoire l'assurance invalidité longue durée à tous les membres. Avec les nouvelles adhésions à cet égard, de l'ordre de 1 161 au 30 avril 2002, nous avons énormément étendu le nombre de personnes couvertes par cette garantie.

2.5 L'ÉQUIPE SALARIÉE ET LA DIRECTION DU PERSONNEL

Le secrétariat général a la responsabilité de l'équipe de personnes salariées, mais aussi de la direction du personnel et de la convention collective. À ce titre, il participe aux travaux du comité confédéral qui implique les personnes représentantes de la CSN et de ses organismes.

En regard des rencontres d'équipe, l'essentiel a porté sur la gestion des charges de travail. Une préoccupation grandissante est apparue durant le mandat à ce propos et c'est pourquoi nous avons cru nécessaire d'en tenir compte dans les orientations budgétaires soumises au congrès. Par ailleurs, la frontière des tâches réparties entre le personnel salarié et les personnes militantes a été clarifiée. Toutefois, la réflexion à ce propos se poursuivra dans le prochain mandat sous d'autres formes.

En ce qui concerne les travaux conjoints en CSN, ils ont été principalement marqués par la négociation en vue du renouvellement de la convention collective. À ce chapitre, celle-ci a été particulièrement importante. En plus de permettre aux personnes salariées d'obtenir des augmentations de salaire, elle a permis de convenir de dispositions expérimentales permettant d'évaluer les surcharges de travail et d'offrir des horaires sur quatre jours. Par ailleurs, différentes dispositions ont été convenues en regard de la mobilité de la main d'œuvre. Elles permettent des périodes d'affichage de poste plus courtes et accentuent la stabilité du personnel dans les organismes.

2.6 AUTRES MANDATS DE TRAVAIL ET DE REPRÉSENTATION

La personne élue au secrétariat général voit aussi à rencontrer d'autres mandats de travail et de représentation durant l'exercice de ses fonctions politiques. La participation au conseil confédéral est à ce chapitre un incontournable. En lien avec des priorités partagées par la CSN et la FNEEQ, la personne élue au secrétariat général est appelée à s'impliquer dans différents dossiers confédéraux. Ce fut donc le cas en ce qui concerne la formation continue, dans les suites du colloque Gérard Picard sur la même question.

En effet, le Comité de coordination générale de négociations (CCGN), qui regroupe toutes les fédérations de la CSN du secteur privé comme du secteur public, a mis sur pied un groupe de travail sur cette question afin d'élaborer un plan d'intervention auprès des syndicats de la CSN pour faire valoir la nécessité de revendications et de dispositions sur cette question dans les conventions

collectives. Nous avons participé à ces travaux pour faire valoir un point de vue enseignant dans cette importante campagne à la CSN.

Par ailleurs, ce chantier nous a permis d'être associé à une autre activité, celle d'une recherche sur les services de formation sur mesure à l'entreprise et les besoins de formation dans les petites et moyennes entreprises. Les résultats de cette recherche, qui est pilotée conjointement par la CSQ et la CSN, devraient être connus dans les prochains mois.

3. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENCE

3.1 RESPONSABILITÉS POLITIQUES DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Les principales responsabilités du premier vice-président pour le présent mandat ont été :

- § Le regroupement université;
- § Le comité école et société;
- § Le comité sur la précarité;
- § Autres mandats de travail et de représentation.

3.2 LE REGROUPEMENT UNIVERSITÉ

La première vice-présidence assume la responsabilité du regroupement université, lequel dans le dernier mandat a vu ses effectifs s'accroître de l'adhésion d'un nouveau syndicat, le Syndicat des tuteurs et tutrices de TÉLUQ. Ayant quitté le SCFP afin de rejoindre nos rangs, ces quelques 130 membres multiplient actuellement les efforts afin de se doter d'une convention collective compatible avec leur statut de professionnel universitaire. Devant l'importance croissante de la télématique dans le secteur de l'enseignement supérieur, la conclusion d'une solide convention collective à TÉLUQ revêt pour la suite des choses une importance stratégique.

Fort de ses 11 syndicats, le regroupement université a déployé d'importants efforts dans le cadre de la dernière période afin que les chargées et chargés de cours puissent améliorer substantiellement leurs conditions de travail, mais également accroître leur visibilité sociale et leur poids politique au sein de la communauté universitaire.

Sur le plan syndical, la désormais fameuse bataille du rattrapage salarial avec les professeurs d'universités a donné lieu à une première série de gains salariaux importants mais aussi à un élargissement des démarches d'intégration pédagogique et politique des chargées et chargés de cours. Mais le principal fait saillant de ce cycle de négociations est sans contredit l'acceptation consensuelle, 25 ans après la création du premier syndicat de chargés de cours, de la thèse fondatrice de ce type de syndicalisme qu'on croyait impossible. Les chargées et chargés de cours ne sont pas un accident de l'histoire dont la résorption se fera

naturellement par l'élargissement des effectifs du corps régulier des professeurs. Cette masse de salariés précaires est là pour rester et son existence a notamment permis aux universités d'assurer leur mission de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Civiliser la précarité en organisant syndicalement les chargées et chargés de cours et en négociant des conventions collectives de plus en plus complète et contraignante pour les employeurs : tel fut la contribution du syndicalisme des chargées et chargés de cours.

En ce sens, le syndicalisme des chargées et chargés de cours apparaît avec le recul comme une forme de réponse sociale au sein des universités à ce profond bouleversement dans le monde du travail caractérisé entre autres choses par la flexibilité accrue des conditions de travail, par la précarisation du travail. C'est d'ailleurs un peu pour mesurer l'ampleur de ce phénomène et les réponses sociales et syndicales qu'il suscite, que le regroupement université de concert avec d'autres regroupements et comités a organisé à Montréal la cinquième édition de COCAL.

Réseau nord-américain d'enseignantes et d'enseignants précaires, organisé syndicalement ou pas, la Coalition of Contigent Academie Labor met en relief le caractère généralisé de ce phénomène de précarisation du travail dans les institutions d'enseignement en Amérique du Nord et l'importance stratégique décisive du syndicalisme affilié pour lutter contre cette nouvelle forme d'exclusion sociale qu'est l'explosion du travail précaire. Rendons à César ce qui appartient à César en soulignant, au passage, que la FNEEQ fut la première fédération syndicale en Amérique du Nord à saisir l'importance de ce combat et à accueillir les premiers syndicats de chargées et chargés de cours et leur bien étrange discours fortement imprégné d'indignation sociale.

Outre le contenu de nos conventions collectives, trois autres questions viennent et viendront encore longtemps alimenter la vie du regroupement université : le problème du statut d'emploi, la forme et les échéances de négociation, et la nature des processus décisionnels internes au regroupement.

La question du statut d'emploi peut se résumer ainsi : civiliser la précarité, c'est bien, mais que faire de cette aspiration légitime d'une partie des chargées et chargés de cours qui veulent en finir avec cette précarité et veulent inscrire leur contribution professionnelle dans le cadre d'un régime d'emploi qui échappe au dictat du court contrat à durée déterminée ? Épineuse et difficile question dont la ou les réponses ne pourront être éternellement différées compte tenu de l'actuelle conjoncture caractérisée d'une part par un renouvellement accéléré du corps professoral régulier et d'autre part, de ce gigantesque acquis institutionnel que représente cette reconnaissance de la valeur professionnelle, scientifique et pédagogique du corps d'emploi des chargées et chargés de cours.

Quant aux formes et échéances de négociations, le regroupement université a stabilisé et consolidé un *modus vivendi* largement implicite certes, mais dont la mise en forme s'est traduite par l'adoption unanime de deux documents : protocole et entente de solidarités. Rejetant comme à la fois indésirable et impraticable un cadre de négociations centralisées avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) par exemple, les syndicats de chargées et chargés de cours assument pleinement l'importance de négociations regroupées et concertées en cherchant à rapprocher leurs dates d'échéances, en déposant des revendications communes en se concertant discrètement sur les minima. Ce faisant, les syndicats ne font que répondre et quelquefois devancer les stratégies patronales de concertation ou les employeurs savent de plus en plus mettre de côté l'autonomie de leurs établissements et leurs célèbres querelles, le temps d'une négociation avec les syndicats, toutes catégories de personnels confondus. C'est d'ailleurs à cette fin qu'ils ont fondé dès les années 60 la CREPUQ.

Sur le plan de sa vie associative interne, le regroupement, suite à une longue période de réflexion, a assoupli ses règles encadrant le processus décisionnel pour une période déterminée. Ainsi, un nouvel équilibre entre la précieuse autonomie syndicale et les nécessités d'une action commune notamment au chapitre de la visibilité sociale et du démarchage politique a pu être expérimenté.

Signalons en terminant un accroissement soutenu du nombre de chargées et chargés de cours aux instances de leur fédération, de leur confédération et de leurs conseils centraux.

3.3 LE COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Le bilan déposé par ce comité au présent congrès témoigne de l'ampleur et de la diversité des contributions de ce comité à la vie intellectuelle et politique de cette fédération. En fait ce comité inscrit sa démarche au carrefour de deux fonctions, lesquelles sont déterminées par la nature et l'origine des mandats à accomplir.

Une première fonction consiste à répondre souvent très rapidement à des mandats *ad hoc* inspirés par la conjoncture et provenant des besoins d'un regroupement ou d'une instance fédérale. Ce faisant l'action du comité contribue en permanence à alimenter, sur le plan de la recherche et de l'analyse, l'action de la fédération et de ses regroupements. Dans la réalisation de ce type de mandat, les membres du comité sont appelés à collaborer étroitement avec d'autres militantes et militants de la fédération.

L'autre fonction tire son origine du mandat intrinsèque de ce comité fédéral élu par le congrès et devant mener des réflexions sur des problématiques plus ou moins circonscrites. Ces mandats de réflexion conduisent le comité à proposer à la fédération des actions de toutes natures en raison du caractère très large de l'objet initial fondant l'existence du comité : la relation entre l'école et la société, les institutions scolaires, les politiques en matière d'éducation et le contexte dans lequel elles évoluent tant au niveau national qu'international.

Ainsi le comité a proposé des productions sur des sujets divers allant de la lutte contre l'homophobie à l'école qu'à l'analyse des politiques néolibérales dans le secteur de l'enseignement supérieur.

C'est le souci constant des membres sortant du comité de maintenir ce nécessaire équilibre entre ces deux fonctions, ces deux volets de notre travail tout en s'ouvrant de plus en plus aux collaborations fructueuses avec les autres comités fédéraux.

3.4 LE COMITÉ FÉDÉRAL SUR LA PRÉCARITÉ

Tel qu'exposé dans le bilan déposé au présent congrès, le travail de ce comité a connu de nombreuses difficultés en raison d'abord d'un incessant changement dans sa composition. Tous les membres qui ont quitté ce comité l'ont fait en raison de leur propre situation de personnes précaires. À cette difficulté structurelle s'ajoute la mise sous le boisseau d'un premier projet mobilisateur : l'agenda des précaires qui, d'un commun accord, fut abandonné pour des raisons financières.

Enfin, en panne de perspectives, le comité a mobilisé ses maigres ressources pour contribuer au succès de COCAL V et à la minutieuse préparation de la séance de formation sur l'assurance-emploi.

Cette quasi « crise existentielle » a néanmoins eu pour résultat de conforter les membres du comité, du comité exécutif et de la majorité des membres du bureau fédéral dans une conviction : ce comité doit rester et retrouver son rayonnement antérieur, notamment en jouant son rôle de maître d'œuvre au chapitre de l'implication fédérale dans COCAL VI et en contribuant notamment au large et nécessaire débat dans nos rangs sur la vie syndicale que nous voulons.

3.5 AUTRES MANDATS DE TRAVAIL ET DE REPRÉSENTATION

Signalons en terminant les participations, toutes ponctuelles, de la première vice-présidence au groupe de travail confédéral sur l'éducation. Nul doute que la

clarification par le présent congrès des orientations stratégiques de la fédération sur l'avenir du système d'éducation confortera cette collaboration sur la base de mandats actualisés : la CSN étant à revisiter sa plate-forme en éducation.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence la contribution toute particulière du comité exécutif de la FNEEQ à la naissance du *Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)* qui a joué un rôle majeur dans la relance du débat politique en faveur non seulement d'une réforme du mode de scrutin, mais d'une critique en profondeur des institutions politiques hérités du colonialisme britannique. Les quatre membres du comité exécutif de la FNEEQ sont très fiers de figurer parmi les 125 signataires d'une pétition à la source de la fondation du MDN. Enfin, signalons l'implication du vice-président aux activités du groupe *Alternatives*, bien connu pour son rayonnement et son expertise en matière de solidarité internationale.

4. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENCE

4.1 RESPONSABILITÉS PUBLIQUES DE LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE

Les principales responsabilités de la deuxième vice-présidente pour le présent mandat ont été :

- § Le regroupement privé;
- § Le comité femmes;
- § Le comité santé-sécurité;
- § Le comité action internationale;
- § La formation;
- § La participation à d'autres activités CSN.

4.2 LE REGROUPEMENT PRIVÉ

Nous avons accueilli le nouveau syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Regina Assumpta, ainsi que la section ébénisterie du syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège de Limoilou, tandis que le syndicat des maîtres de français langue seconde de l'Université Laval a rejoint les rangs du regroupement université..

Le Syndicat des professeurs du Collège Stanislas dut composer avec une décision législative de la France, qui éliminait le statut d'enseignante ou d'enseignant résident, et par conséquent, une partie des membres du syndicat voyaient leurs conditions d'emploi régies par la France. Le syndicat a donc dû s'ajuster et modifier le certificat d'accréditation pour ne couvrir que le personnel enseignant ayant un statut local.

En juin 2002, le Collège de Lévis ferma son secteur collégial afin de concentrer ses activités au niveau de l'enseignement secondaire. Malgré cette fermeture, le syndicat réussit à sauvegarder tous les emplois. Plusieurs décisions furent adoptées : la retraite, la relocalisation dans un autre collège et l'affectation au niveau secondaire.

Tout au long du mandat 2000-2003, la réforme de l'enseignement aux ordres primaire et secondaire marquait le milieu de l'éducation et le regroupement. L'ampleur de cette réforme est considérable et implique, en plus des changements

au curriculum, aux programmes et aux méthodes pédagogiques, des répercussions sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants. C'est pourquoi ce sujet fut largement traité par le regroupement. Afin de tracer un portrait fidèle de la situation à l'intérieur des syndicats, un comité pour étudier l'impact de la réforme sur les conditions de travail fut formé. Ce travail a permis de constater un danger de précarisation des emplois dans les syndicats des établissements d'enseignement privé. En effet, l'apparition de nouveaux champs disciplinaires, la disparition des certaines disciplines, les changements parfois importants imposés à la grille horaire sont autant de facteurs qui viennent fragiliser les emplois. Le regroupement a donc adopté des recommandations qui privilégiaient le perfectionnement des enseignantes et des enseignants et la mise en œuvre de mécanismes locaux pour préserver les emplois existants.

Dans le cadre de la loi sur l'équité salariale, plusieurs établissements d'enseignement privés devaient se conformer à l'obligation de s'inscrire dans une démarche d'équité dans le contexte d'une entreprise privée. Amorcée durant le précédent mandat, le processus fut intensifié à partir de l'hiver 2000, date à laquelle la coordination du regroupement offrit aux syndicats une formation sur mesure. A l'issue de ces rencontres, la majorité des comités locaux retenait le canevas CSN comme outil de travail.

Cependant, au fur et à mesure que les travaux en équité évoluaient, des cas de figures apparaissaient et mettaient en cause le maintien de clauses de parité salariale avec le secteur public. En effet, selon les établissements, la prédominance des sexes à l'intérieur des catégories d'emploi pouvait être différente. Comment alors préserver l'intégrité des clauses de parité salariale gagnées de haute lutte ?

Le regroupement analysa la situation sous divers angles. De ses travaux est ressortie l'importance de maintenir la parité salariale avec le secteur public correspondant, bien que l'arrimage puisse présenter certaines difficultés d'application dans le contexte de la loi sur l'équité salariale. A cet effet, le regroupement privé entend demeurer vigilant.

Au printemps 2002, l'Office des professions du Québec menait une vaste campagne de consultation auprès des différents acteurs du monde scolaire québécois au sujet de la création d'un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire. Le regroupement privé partageait le constat de perte de prestige et de considération pour la profession enseignante, mais considérait que la valorisation de cette profession ne pouvait se résoudre par la création d'un ordre professionnel dont le but premier est de protéger le public ; il s'opposa donc à une telle requête.

Le regroupement s'est aussi penché sur la question de la formation des maîtres depuis 1994. La voie unique d'un baccalauréat de quatre ans, qui inclut au moins deux ans d'enseignement psycho-pédagogique, pour l'obtention d'un brevet d'enseignement au secondaire pose problème. Par exemple, un relevé exhaustif des formations universitaires montre que certaines disciplines enseignées au secondaire peuvent difficilement être dispensées par du personnel légalement qualifié. Le présent congrès sera l'occasion de débattre de cette proposition.

Enfin, en matière de négociation, le regroupement a aussi traité des questions suivantes :

- § l'impact des différentes ententes sur les nouvelles structures salariales sur les conventions collectives;
- § l'harmonisation des conventions collectives et les mises à jour de certaines clauses;
- § l'étude des enveloppes budgétaires du MEQ destinées à chaque établissement privé.

4.3 LE COMITÉ FEMMES

Bien que fonctionnant, pour une grande partie du mandat, avec des effectifs réduits, le comité a réussi remplir les deux grands axes de son mandat, soit la Marche mondiale des femmes et la qualité de vie au travail.

La Marche mondiale des femmes (MMF) fut sans conteste un événement marquant de l'histoire du mouvement des femmes au Québec et dans le monde. Dans plusieurs pays, la MMF a été l'occasion de se regrouper entre femmes et de discuter des revendications qui leur sont spécifiques pour la première fois. Au Québec, nous avons pu intensifier le travail visant à corriger les injustices que vivent encore les femmes, par exemple, dans le dossier de la discrimination salariale des métiers majoritairement féminins ou encore celui de la violence faite aux femmes. Mais surtout, la MMF a été l'occasion de tisser les liens essentiels de solidarité à travers la planète.

Le comité femmes était le principal maître d'œuvre de ce dossier à la FNEEQ. Nous avons accompli un travail de mobilisation notamment en utilisant les différentes instances de la fédération pour informer et mobiliser les syndicats. Notons le franc succès de la marche partout au Québec et à Montréal le 14 octobre 2000. L'implication de la FNEEQ dans la suite des dossiers de la MMF

s'est aussi traduite de diverses façons, entre autres par des discussions sur la Loi sur l'élimination de la pauvreté lors d'une réunion de Conseil fédéral.

Le comité femmes de la FNEEQ a aussi activement participé à la campagne CSN pour l'éducation des femmes et des filles en Afghanistan. Nous avons vendu presque 200 objets de solidarité jusqu'à maintenant, et profiterons du présent congrès pour poursuivre cette campagne. Dans cette zone dévastée, l'éducation doit agir pour la reconstruction d'un pays et d'une démocratie.

L'axe de la qualité de vie au travail se divise en plusieurs dossiers. Le comité a agi bien sûr en matière d'équité en emploi et de travail non-traditionnel. Ainsi, nous avons participé à un atelier sur ces sujets lors du Forum sur la formation technique, nous avons aussi participé à diverses activités de l'organisme Femmes regroupées en options non-traditionnelles (FRONT) et avons assuré une présence de la FNEEQ au jury des concours Chapeau les filles et Excelsciences.

Cependant, les travaux sur le harcèlement psychologique et la violence au travail furent les plus importants dans cet axe de qualité de vie au travail. Le harcèlement psychologique est partie prenante du continuum de la violence en milieu de travail. Compte tenu de l'expertise développée par le Comité femmes pour tout ce qui concerne la notion de harcèlement, le dossier lui a été confié, mais du travail a été fait en collaboration avec le Comité santé-sécurité. Le comité femmes a rédigé un document d'information sur cette problématique, plus particulièrement en ce qui a trait aux milieux d'enseignement. Ce document a servi de base à une journée de formation offerte à deux reprises à l'hiver 2003, et sera aussi fort utile pour la poursuite des travaux à ce sujet, comme le congrès en débattrait plus tard.

4.4 LE COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Les membres du comité, en groupes ou individuellement, ont participé à de nombreuses activités reliées à la santé-sécurité au travail : plate-forme syndicale CSD-CSN-CSQ-FTQ sur les groupes prioritaires à la CSST, *Priorité Prévention Partout*, campagne sur la santé-sécurité du secteur public de la CSN, *Je respire, je pense à ma santé*, formations et colloques sur la santé-sécurité au travail.

Le dossier de la santé mentale a, encore une fois, occupé une bonne partie des énergies. Ainsi, le comité, en collaboration avec la coordination du regroupement privé, a travaillé à l'élaboration d'un questionnaire pour une enquête sur la santé mentale des enseignantes et des enseignants des établissements d'enseignement privés, et il a aussi collaboré avec le Comité femmes de la FNEEQ pour les travaux portant sur le harcèlement psychologique et la violence au travail.

Le comité, préoccupé par les liens entre la santé mentale et l'organisation du travail, a mis sur pied deux ateliers *Qualité de vie au travail*, afin d'expérimenter une démarche collective d'identification de facteurs de risques et de facteurs de protection en matière de santé mentale au travail. Tout ça dans le but d'aider des unités de travail à trouver des pistes d'action pour améliorer leur qualité de vie au travail.

Pour une première fois à l'automne 2002, la fédération a participé aux *Journées bilan et perspectives en santé-sécurité au travail*, organisées par la CSN. Le comité FNEEQ de santé-sécurité a travaillé à l'élaboration des deux demi-journées consacrées à des ateliers fédératifs qui portaient sur la qualité de l'air et la santé mentale.

Notons enfin que le comité a poursuivi ses visites d'établissements pour vérifier la qualité de l'air. Ses visites sont toujours appréciées et servent souvent de déclencheur à la formation d'un comité local de santé-sécurité au travail.

4.5 L'ACTION INTERNATIONALE DE LA FÉDÉRATION

Les nouvelles affiliations internationales étant maintenant officialisées, le comité d'action internationale s'est chargé, pendant le dernier mandat, de faire vivre ses affiliations, mais aussi de revoir l'ensemble des activités internationales de la fédération à la lumière de cette nouvelle réalité.

C'est ainsi que le comité a travaillé à la rédaction des *Axes stratégiques de la fédération en matière d'action internationale*, afin que notre action soit le reflet de nos valeurs et une réponse au contexte ambiant de néolibéralisme et de commercialisation à outrance. De plus, le comité a revu et clarifié sa politique de solidarité internationale, qui sont devenues des *Lignes directrices en matière de solidarité internationale*. Le comité a également proposé, après étude, des adhésions à des organismes québécois qui oeuvrent en solidarité internationale afin que notre action internationale couvre tous les fronts. Nous voulions que par tout ce travail de révision, de mise à jour et d'élaboration la fédération puisse mieux encadrer l'ensemble de ses activités en action internationale.

Le comité a également travaillé conjointement avec le comité école et société, à l'organisation, à la tenue et aux suites du colloque *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation*. Cette activité ne fut qu'une de toutes celles servant à la mobilisation autour du Sommet des peuples à Québec en avril 2001.

Par ailleurs, la vice-présidence ainsi que les autres membres du comité d'action internationale ont participé aux sessions de formation et aux activités du groupe *Alternatives*.

Le comité a aussi travaillé à souligner une campagne fort importante de l'Internationale de l'Éducation : *La journée mondiale des enseignantes et des enseignants* qui se tient tous les ans le 5 octobre. Soit par sa contribution à la création de matériel original, ou par la distribution de celui de l'IE, le comité a voulu implanter une véritable tradition dans les syndicats. Il a voulu suivre le résultat de ces démarches en procédant à un sondage auprès des syndicats. Il en ressort que cette journée mondiale fait l'objet de diverses activités locales, mais que le travail devra se poursuivre afin d'étendre encore plus la célébration de NOTRE journée.

En matière de représentations internationales, la FNEEQ a été des plus active lors du dernier mandat. Outre la participation du président et du premier vice-président de la fédération au congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE) en juillet 2001, la fédération s'est impliquée dans d'autres activités de l'IE. La deuxième vice-présidente a été membre du comité organisateur de la IIIe conférence mondiale sur l'enseignement supérieur en mars 2002 à Montréal, et plusieurs délégués de la FNEEQ, dont les membres du Comité exécutif et des membres des comités Action internationale et École et société ont participé à cette conférence. De plus, la deuxième vice-présidente a été nommée à un groupe de travail international de l'IE chargé de rédiger une politique sur l'enseignement supérieur et la mondialisation pour le prochain congrès de l'IE en juillet 2004.

La fédération a également participé au Forum mondial de l'éducation et au Forum social mondial en 2001, 2002 et 2003. Nous avons délégué deux personnes en provenance des comités action internationale et école et société, à une conférence de la Confédération des éducateurs américains (CEA), dont la fédération est membre. Cette conférence a eu lieu en novembre 2002 à Colima au Mexique et nos délégués y ont fait une présentation sur la décentralisation de l'éducation. Nous avons également délégué un représentant de la fédération au Congrès du Syndicat des travailleurs de l'éducation, des sciences et du sport (SNTECD) à Cuba en décembre 2002. Ce syndicat a gracieusement traduit en espagnol les actes de notre colloque *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation*, ce qui nous permettra de les diffuser auprès des syndicats membres de la CEA et des syndicats hispanophones de l'IE. Cependant, nous poursuivons la réflexion en lien avec les événements et les débats récents à Cuba.

4.6 FORMATION

Tel que le dernier congrès l'avait souhaité, nous avons révisé l'organisation de la formation à la fédération. Cela nous a permis d'offrir plus d'une quinzaine de sessions de formation dont vous trouverez le relevé en annexe du bilan de services. Ce relevé permet de voir que la formation à la FNEEQ aborde un large spectre de sujets, dont un certain nombre de questions nouvelles, et touche, de façon regroupée ou individuelle, chacun des regroupements. Nous sommes particulièrement fiers de cette réalisation. Elle ne devrait cependant pas occulter le fait que la formation puisse aussi prendre d'autres formes que celle consacrée de la session de formation.

Ainsi, le colloque de la fédération sur *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation* a été une belle occasion de d'informer mais aussi de former un certain nombre de nos membres aux réalités de l'éducation dans une mondialisation néolibérale. Les suites du colloque, fussent-elles sous formes de vidéos, d'actes ou d'articles, ont continué leur œuvre de formation dans les syndicats. Œuvre conjointe des comités action internationale et école et société, ce colloque a été un lieu fructueux d'échange, y compris avec des invités internationaux, et a su alimenter la réflexion de la fédération sur un sujet encore brûlant d'actualité.

De la même façon, les diverses instances de la fédération, notamment par la présence d'invités ou d'experts, peuvent à l'occasion servir de forum de formation et de discussion sur certains enjeux, comme la situation palestinienne ou la lutte à la pauvreté.

Soucieuse de voir les syndicats affiliés puissent profiter de toute la gamme de sessions de formation offertes par la CSN, nous avons procédé à la diffusion d'information sur les sessions de formations offertes par les conseils centraux. À l'automne 2002, nous avons de plus distribué un court sondage dans les syndicats afin de savoir à quelles sessions ils avaient participé dans l'ensemble des composantes de la CSN. De façon générale, il ressort que les formations offertes par la fédération sont plus suivies que celles qui relèvent des conseils centraux.

4.7 LA PARTICIPATION À D'AUTRES ACTIVITÉS CSN

La deuxième vice-présidente ou des membres des comités sous sa responsabilité, ont aussi participé à de nombreuses représentations, soit à l'intérieur de la Confédération, soit dans des organismes externes ou encore lors d'activités internationales.

Ainsi, la deuxième vice-présidente a participé elle-même ou a délégué des membres des comités fédéraux impliqués, aux coordinations CSN de la condition féminine et de la santé-sécurité, ainsi qu'aux Collectifs International et Environnement. De façon plus ponctuelle, la deuxième vice-présidente a aussi participé aux travaux du groupe de travail CSN sur la santé mentale, à ceux du comité organisateur des *Journées bilan et perspectives en santé-sécurité au travail* et aux rencontres annuelles des responsables de formation. Ces divers lieux de rencontre nous permettent de suivre les travaux de la Confédération et ceux de fédérations et conseils centraux de la CSN, dans chacun de ses domaines et de faire le relais avec nos travaux. Il va sans dire qu'elle a aussi participé de façon assidue, avec ses camarades du Comité exécutif, aux réunions du Conseil confédéral.